

ETUDIER PROTÉGER LES MARES EN MILIEU URBAIN, PÉRIURBAIN ET RURAL : POUR QUOI FAIRE ?



Bertrand SAJALOLI

Géographe, professeur à l'Université d'Orléans

Chef de projet du pôle «Mares et Mouillères de France» à l'Institut Européen du Développement Durable

Conférence du 2 juin 2005

J'ai reciblé l'intérêt qu'on peut avoir pour les mares par rapport à la thématique générale de la journée sur la maîtrise de l'eau de pluie dans les lotissements et les parcs d'activité. D'où ce titre un peu sibyllin : *Etudier, protéger les mares en milieu urbain, périurbain et rural, pour quoi faire ?* C'est à cela que je vais essayer de répondre.



LES MARES SONT RICHES



Premier point : les mares connaissent depuis environ une dizaine d'années un indéniable regain d'intérêt. Pour preuve ici, la mairie de Plessy-Robinson qui est une mairie de la banlieue sud parisienne. C'est une mairie toute neuve construite autour d'une mare qui sert de bassin de réception pluviale. On voit cette double image de la modernité de la puissance publique et de l'efficacité des systèmes. Il y avait une volonté très affichée de la part de cette mairie de conjuguer les deux aspects. Il ne faut pas oublier pourtant que face à ce regain d'intérêt, d'activité, ce renouveau de l'engouement pour les mares, auquel vous participez tous. On a vu de nombreux exemples ce matin de comment il est possible de ne plus les «ringardiser».

Elles ont été les premières parmi les petites zones humides à souffrir, à être supprimées et à être porteuses de tous les opprobres sociaux, hygiénistes ; le modèle du mauvais lieu. De ce fait, elles ont beaucoup pâti. Je tiens à votre disposition de très grandes collections de mares qui ont servi à accueillir tous ces lieux, d'inopportunes disparitions également, toujours dans la même logique.



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Loiret

6 quai Barentin BP 1841 Orléans cedex 1 - Tél : 02 38 54 13 98 - Fax : 02 38 54 14 15

E-mail : caue45@wanadoo.fr - Site internet : <http://www.caue45.fr>



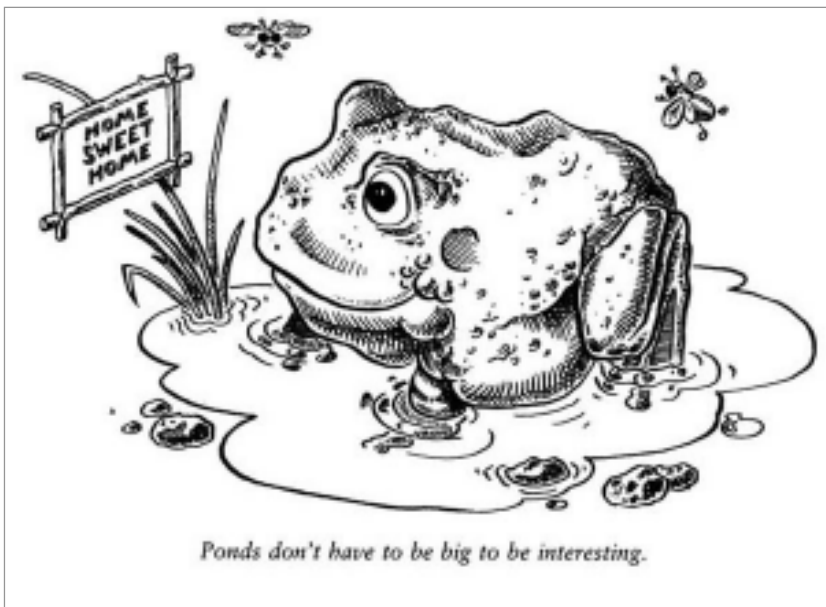
Là c'est une commune du Cher, Le Coudray. Avec un de mes étudiants, Etienne Bureau, on a mis en place une collection de cent cinquante cartes postales du début du siècle sur le département du Cher, et on a systématiquement

rephotographié exactement sous le même angle de vue, ce que la mare était devenue. On s'aperçoit d'abord qu'il n'y a plus personne dans le village et, par rapport à cet espace qui paraît relativement inutile, on peut regretter, moyennement évidemment un certain nombre d'aménagements, la disparition de la mare. Cette disparition des mares accompagne aussi l'érosion démographique des villages.

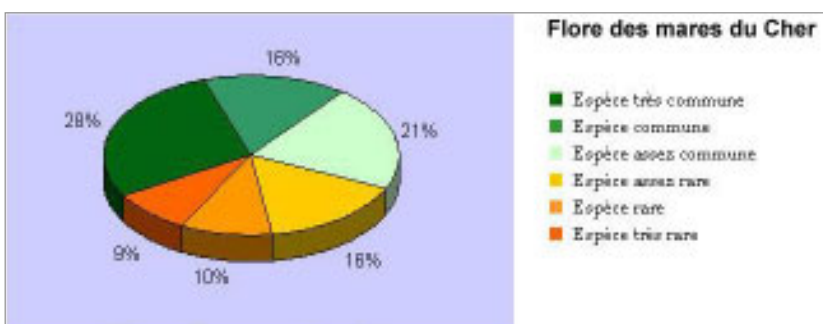


Sur une autre commune du Cher, à Cornusse, même photo du début du siècle et la vue d'aujourd'hui. On voit ce qui reste de la mare avec le rebord et j'ai du traquer les quelques figurants en demandant à quatre «ados» de poser sur la photo, pour que le lieu ne soit pas trop

vide... Premier constat donc : il y a un regain d'intérêt mais il ne faut pas oublier que 90% des mares environ ont disparu depuis le début du siècle et la moitié d'entre elles depuis la deuxième guerre mondiale.



Ensuite, la question consiste à se dire que finalement, il ne faut pas non plus être écologiste en voulant tout protéger. Il y a une question relativement saine à se poser si on veut bâtir un argumentaire auprès des élus, des services techniques ou des simples personnes qui ont une mare chez elles : ça sert à quoi ? Pourquoi faut-il se battre ? C'est autour de cette question qu'ont travaillé les Anglais avant nous, -d'où cette petite bande dessinée- et que j'ai voulu donner cette conférence.



Le premier argument est celui de la biodiversité. Ce n'est peut-être pas celui qu'il faudrait afficher en premier vis à vis des agriculteurs qui ont été un peu échaudés par Natura 2000, Les ZNIEFF, etc., ni même forcément vis à vis d'élus de



milieux urbains ou périurbains, mais je commence par là parce c'est quand même l'image la plus habituelle qu'on a des mares. Ces mares sont riches, ce sont des perles de nature et leur biodiversité est très grande.



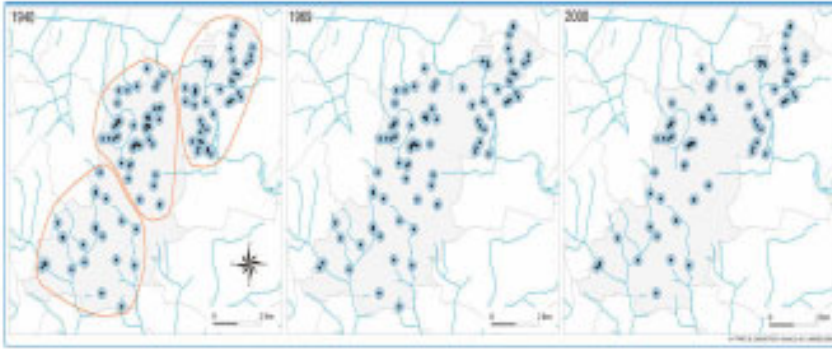
Je ne vous assommerai pas de chiffres mais si on prend encore le département du Cher, sur lequel on a beaucoup travaillé, on s'aperçoit que sur les 500 mares sur lesquelles on a fait des relevés biologiques, à peu près un tiers des espèces rencontrées sont considérées par les

instances scientifiques de la région comme des espèces rares ou très rares, c'est-à-dire d'un intérêt patrimonial. On considère que quand on supprime une mare sans étude préalable, on a une chance sur deux de supprimer une plante intéressante et parfois une plante qui est uniquement là à l'échelle d'un arrondissement. Vous voyez qu'il y a des enjeux de protection de la nature qui sont très importants autour des mares, que ce soit sur un plan faunistique ou sur un plan floristique. La faune, c'est encore plus. Juste un chiffre sur les mares. C'est difficile de savoir combien de pourcentage représentent les mares. On pense qu'il y a à peu près 600 000 mares en France, c'est à dire une pour 100 habitants et à peu près une densité moyenne de une par kilomètre carré. Leur taille moyenne est de 2000 à 5000 m², ce qui fait à peu près 0,05 % de la superficie française. Quand on compare ce tout petit confetti d'espace de 0,05%, on arrive à 20 % de toutes les espèces protégées. Vous voyez que l'écart est considérable. Il y a un rapport de 1 à 1000 entre ces deux chiffres.

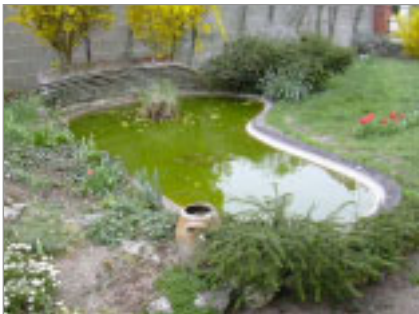


Pendant très longtemps, on a eu des oeillères. Il est vrai que les protecteurs de la nature, les naturalistes considéraient la ville comme une horreur, à cause du béton, des modes de vie et de l'absence de nature. La nature était à la campagne. Ce discours est en train de changer considérablement et on s'aperçoit que pour les mares, ce point de vue ne se vérifie pas. Les mares en ville assurent souvent l'essentiel des richesses naturelles. Vous avez une collection de mares au sud de l'agglomération orléanaise, vers Olivet, Jouy-le-Potier, Ligny-le-Ribault.



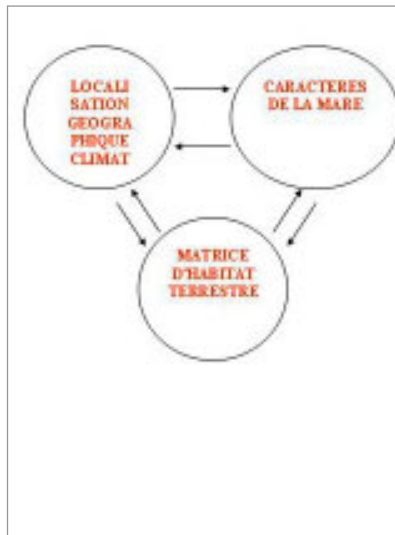
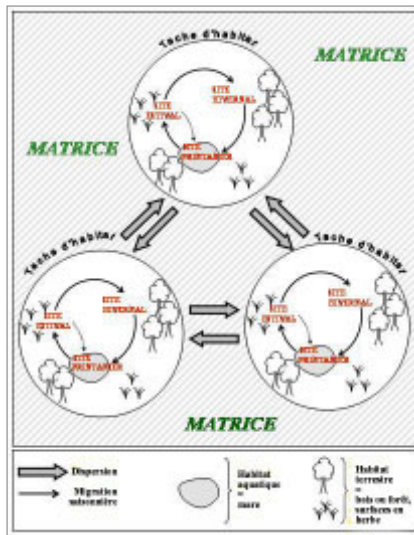


Lors d'un travail de concert avec Nature-Centre, on avait recensé les mares sur la commune d'Olivet et on avait commencé à mettre en place un travail qui vient d'être repris concernant l'étude de la biodiversité, les types de gestion, motivation et perception des propriétaires. Chaque fois que les résultats tombent, on mesure leur intérêt par rapport à la biodiversité. Il est d'autant plus grand qu'une mare est compliquée à gérer : plus elle est petite, plus les milieux vont être réactifs à la température et à d'autres facteurs. Bien qu'il y ait des mares à la qualité des eaux incertaine, à cause d'un problème de gestion dans le cas des petites pièces d'eau, la biodiversité reste très importante dans ces milieux-là. Par la notion de réseau, on part maintenant de la mare vers une approche plus compliquée, mais très porteuse d'enjeux en terme d'aménagement de l'espace. Une mare en elle-même n'est riche que si elle est connectée aux mares qui sont à côté. C'est vrai qu'il faut développer la

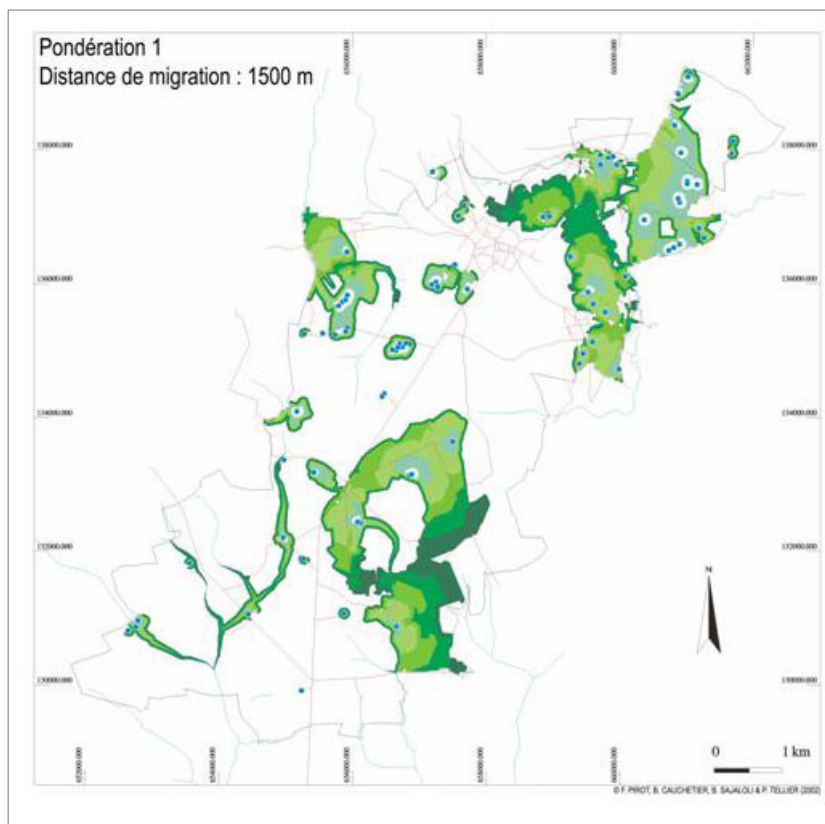


protection d'une mare en particulier, mais ce qui est plus intéressant du point de vue écologique, c'est de protéger le réseau de mares. Voici un réseau de mares sur la commune de Jouarre, à l'est de Paris, à proximité de Marne-la-Vallée ou de Disneyland. En 1940, les réseaux étaient connectés. Aujourd'hui, les mares, elles, le sont très rarement. Dès que les mares ne sont plus connectées, que ce soit sur un plan floristique ou faunistique, comme les populations sont toujours entre elles, elles vont dégénérer et disparaître, et petit à petit, c'est la richesse d'ensemble qui va perdre. C'est un schéma assez classique qui a été fait à partir des tritons, dans ce qu'on appelle l'écologie des paysages. On voit très bien en particulier que les amphibiens ont un site printanier qui est souvent un site de reproduction, alors que l'hiver, ils sont dans la forêt. L'été, ils sont

entre la mare et la prairie qui est autour et il faut à chaque fois non seulement que la mare soit considérée dans un environnement favorable à la circulation des animaux, mais aussi que les animaux puissent aller d'une mare à l'autre, de temps en temps, tous les deux ou trois ans, de manière à régénérer l'ensemble des populations sur un plan génétique. C'est le professeur Pierre Joly de Lyon qui a fait les études. Si les



crapauds sont fidèles à leur mare, ce sont les femelles des crapauds qui, sans doute par lassitude par rapport à ces messieurs (!...), sont les premières à vouloir changer de mare. C'est une grande conclusion de l'étude de Pierre Joly.



Toujours sur la commune de Jouarre, nous avons relancé un travail avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile de France. Par des systèmes d'information géographique dont je passe le détail, on en arrive à ces cartes de connectivité, qui servent à l'aménageur à calculer par exemple où il faut créer des mares pour reconnecter l'ensemble des réseaux. C'est un outil d'aménagement de l'espace permettant, en fonction d'un certain nombre de programmes que l'on met dans la machine, de prévoir les conséquences de la disparition d'une mare sur le réseau ou bien, s'il fallait faire dix mares, de choisir les endroits stratégiques à partir desquels on pourrait les construire.

Voilà pour le premier point de la biodiversité qui est classique. Je n'ai pas voulu l'éluder même si ce n'est pas forcément par celui-là qu'il faut commencer pour convaincre.

Question : quand vous parlez de réseaux de mares, quelle est la distance entre deux mares pour qu'elles soient considérées comme reliées ?

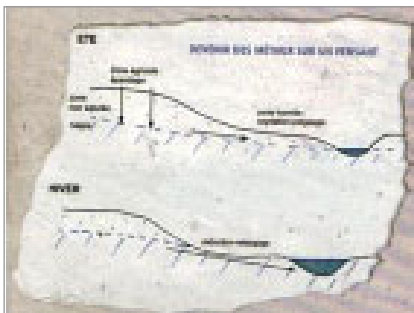
Cela varie beaucoup selon les espèces et c'est encore sujet à caution. En gros, ce serait de l'ordre kilométrique. Tout dépend du type de sol qu'il peut y avoir entre les deux. Nous avons beaucoup travaillé sur les tritons. Ils sont capables de faire à peu près un kilomètre en milieu sec. S'ils font plus d'un kilomètre, comme ils perdent de l'humidité par le ventre, ils s'assèchent et ils meurent. Ou bien au bout de 500 mètres il faut qu'ils fassent demi-tour pour revenir à la mare, ou qu'au bout d'un kilomètre, ils rencontrent une autre mare. On a essayé de mettre au point une approche suivant la nature du sol sur laquelle ils sont. Si c'est une prairie humide, ils vont pouvoir aller plus loin. Si c'est un champ qui vient juste d'être retourné,

ils vont être arrêtés. Si c'est une route, ils n'arrivent pas à traverser, c'est un obstacle. On essaie de mettre au point des simulations. C'est la carte que je vous ai montrée tout à l'heure. On fait des relevés, donc on sait où sont les tritons. Par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France, on a le MOS c'est-à-dire le mode d'occupation des sols au 1/5000ème. On le rentre dans la machine. On applique un coefficient à chaque type d'occupation des sols et en fonction de ça, on arrive à déterminer la distance qu'un triton va pouvoir accomplir dans différentes directions pour aller de mare à mare. C'est de la recherche en écologie, c'est un petit peu compliqué, mais l'intérêt, c'est tout le travail avec L'IAURIF, Institut d'Aménagement. La recherche, c'est notre souci et pas le leur. A près, l'objectif sera de mettre en place un outil directement pour l'aménageur, peut-être un élu, comme sur la commune de Jouarre. Il pourra savoir, s'il veut créer une mare, à quel endroit c'est le plus intelligent. La carte affichera le secteur le plus approprié. Ou si à l'inverse, il voit qu'une mare est en train de disparaître et qu'il se demande si cela vaut le coup de se battre ou non, il aura une indication de l'enjeu. S'il s'agit d'enlever une mare, -c'est toujours fâcheux, je ne fais pas l'apologie de la destruction des mares- mais si c'est dans un milieu où le réseau est déjà extrêmement dense, et qu'on souhaite construire un aménagement très utile pour les autres, ce n'est pas dramatique. Si par contre, cette mare est le seul lien entre deux réseaux pour traverser une vallée, cela signifie qu'il va falloir faire une mare de substitution ou mettre en place des aménagements pour maintenir un taux d'humidité satisfaisant des milieux.

LES MARES SONT UTILES ET EFFICACES



Le deuxième point, beaucoup plus prometteur, est que les mares sont utiles pour protéger les milieux. Pour reprendre l'expression du professeur Lefèvre, elles peuvent être considérées comme les «reins» du paysage.



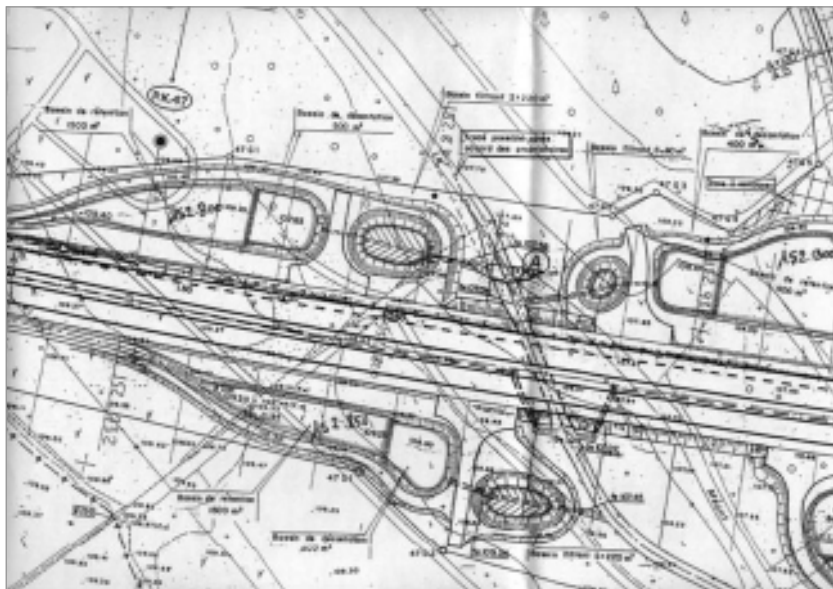
On est ici en Alsace, dans l'ancien bassin minier, immédiatement au nord de Mulhouse. Vous avez un carreau de mine qui s'appelle le Rothmos. On voit que les eaux de cette friche industrielle sont lourdes de pollution. Il y a eu un siècle triomphant d'exploitation de la potasse à des moments où la protection de l'environnement ne faisait pas partie de l'esprit minier ou des préoccupations des industriels. On sait que c'est cette industrie qui a durablement pollué le Rhin pendant des années, en y rejetant du sel. Les mines ont fermé l'an dernier et on a eu en charge de faire le plan de développement durable du site. Une des situations proposées, c'est qu'à la place du carreau, il y ait une pépinière d'entreprises qui travaillent plutôt dans l'environnement. L'ensemble des eaux qui vont transiter sur la zone industrielle arrivent

par là et nourrissent une zone naturelle



gérée par le Conservatoire des sites de l'Alsace. Il peut y avoir côte à côte des milieux qui peuvent être extrêmement riches sur le plan de la biodiversité, tout en étant en synergie fonctionnelle avec des espaces industriels. Il n'y a donc pas d'antinomie entre nature et développement des activités économiques. Autre schéma, les zones humides et les mares en particulier jouent un grand rôle dans l'épuration des eaux. Elles fixent les métaux lourds et elles ont une très grande capacité d'absorption en particulier des effluents azotés ou des phosphates, d'où ce terme de «rein» et d'une certaine manière de «vessie» du paysage.



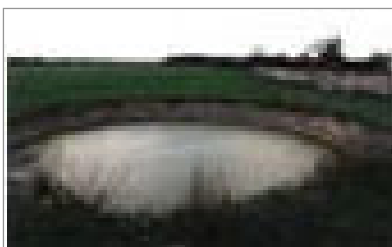
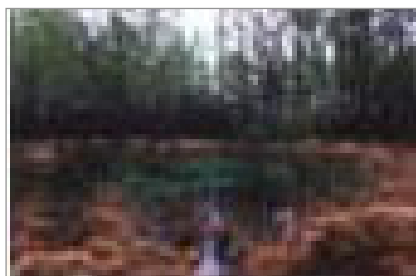


Ces fonctionnalités ont été repérées par les industriels, par la puissance publique et vous savez que depuis la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, en particulier en milieu autoroutier, aucune eau ayant transité sur la chaussée ne peut être relâchée directement dans les eaux hydrographiques. C'est la raison pour laquelle nos autoroutes vont être ponctuées par ces bassins de décantation-filtration dont vous avez une photo ici. On est sur l'A71 et c'est un bassin entre la sortie Salbris et la sortie Lamotte-Beuvron.

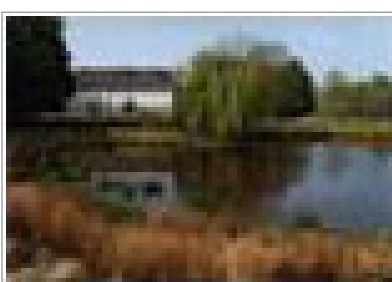


Cela fait hurler les autoroutiers quand j'appelle cela une «mare autoroutière». Il préfère le langage plus technique de la DDE : bassin de décantation - filtration, déshuileur, etc., mais par rapport aux critères que l'on utilise pour définir une mare, c'est exactement une mare, et par rapport à la biodiversité qu'on va y trouver, les mares autoroutières sont arrivées en tête (avec les mares prairiales) des mares les plus riches parmi tous les types de mares de France. C'est compréhensible puisque ce sont des mares jeunes, bien entretenues

et d'une certaine manière, ces milieux vont fonctionner comme des refuges pour la faune et la flore parce que la présence anthropique est relativement faible. Je ne fais pas pour autant l'éloge de l'autoroute. C'est une question d'échelle : ce n'est pas parce que l'on crée un peu de biodiversité à petite échelle, qu'à l'échelle de la Sologne entière, ces aménagements très lourds ne peuvent pas bloquer et entraîner des conséquences fâcheuses. Cela dit, c'est toujours un exemple de montrer qu'il peut y avoir par la biodiversité liées aux mares, un équilibre entre des activités, des réglementations, des contraintes techniques et la création de milieux qui sont extrêmement riches. Toujours pas d'opposition dans cette perspective de développement durable, entre la nature et les activités humaines.



D'autres fonctions : elles limitent l'érosion des terres agricoles. Elles sont à ce titre beaucoup utilisées dans le bassin parisien, en Picardie pour lutter contre l'érosion. C'est ce qu'on appelle des mares «tampons». On parlait de croûtes de battance. Vous savez qu'avec les nouvelles techniques agricoles, la déstructuration des sols, en particulier des structures colloïdales lors des épandages, les sols sont beaucoup plus fragiles et il a pu y avoir lors d'épisodes orageux des crises



érosives extrêmement fortes, alors même que les pentes étaient relativement faibles. Les mares «tampons», comme elles brisent l'énergie cinétique quand elles sont mises en tête de bassin versant, permettent de lutter très efficacement contre l'érosion des sols. C'est cette solution qui a été retenue par la Chambre d'agriculture de l'Aisne pour lutter dans tous les secteurs contre l'érosion en terres de grandes cultures. Elles drainent également les sols drainés.



Autre utilité importante, c'est qu'elles sont indispensables pour lutter contre l'incendie en habitat rural isolé. C'est souvent un biais que l'on utilise. C'est le seul cas dans la réglementation française dans lequel on peut interdire le comblement d'une mare. Les

services de sécurité peuvent s'opposer au comblement de la mare. Ils peuvent même exiger dans la mesure où il y a un aménagement du type gîte rural proposé par les propriétaires, que la mare soit agrandie. Là vous voyez un exercice. Ce sont les pompiers de Ligny-le-Ribault. On vient de finir un film pour FR3 et on avait simulé un exercice d'entraînement pour montrer l'utilité des mares. L'eau est prise dans la mare et ensuite expédiée au lanceur.



Les mares sont également utiles pour maîtriser l'eau des nappes et les eaux de pluie. On est sur la commune d'Ardon. C'est dans un lotissement qui s'appelle le lotissement du Pigeon vert, près d'un étang. Ce sont des lots qui font 3000 à 4000 m², qui ont une vingtaine ou une trentaine d'années maintenant. Ce ne sont pas de petits lotissements. Les sols sont extrêmement hydromorphes et la solution qui a été retenue par l'ensemble des lots est d'exhausser la maison pour la mettre hors d'eau et de créer des mares tout autour, permettant de drainer le sol. C'est une solution technique à la base qui est devenue aussi une solution d'agrément, puisque c'est aussi un choix de vie. Ces gens-là avaient fait le choix de vivre autour d'un grand étang, ils vivent également autour d'une mare. Il y a un double parti pris : technique et esthétique. On retrouve à peu près la même chose sur la commune de Jouy-le-Potier où il y a une mare extrêmement riche sur un plan de biodiversité, en particulier animal. Cela permet également à la commune de récupérer l'ensemble des eaux de pluie ; c'est un système fonctionnel.



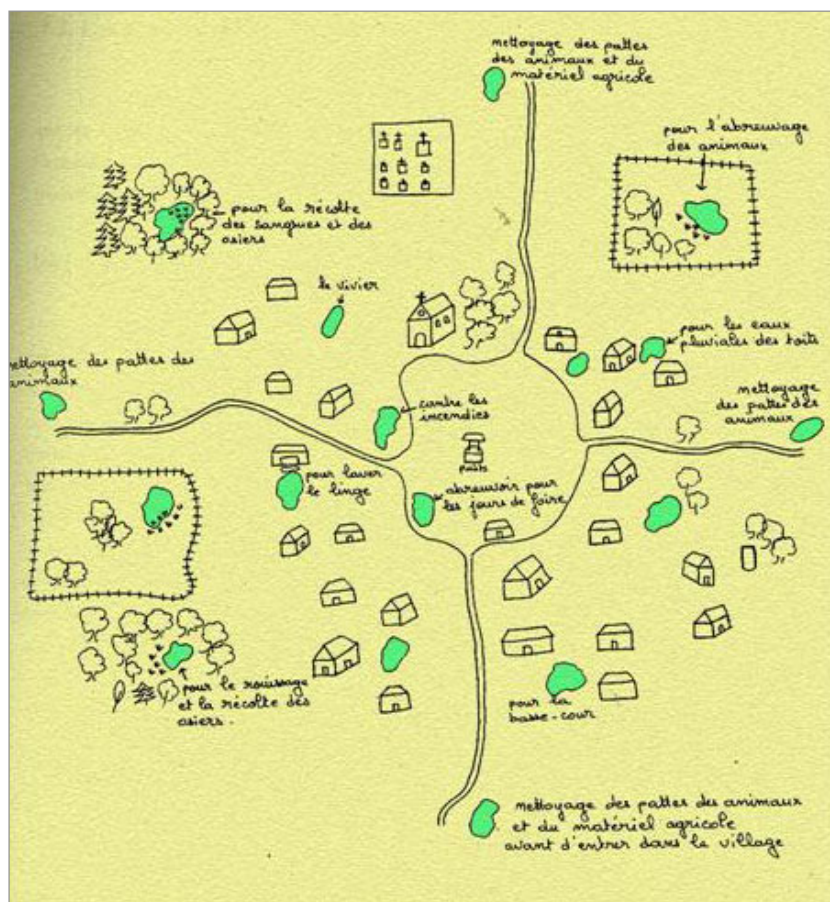
Les mares sont aussi beaucoup utilisées pour les loisirs. On est toujours sur la commune de Jouy-le-Potier. Je ne sais pas si vous avez remarqué que presque tous les centres hippiques ont une mare à proximité. C'est à la fois pour lutter contre l'incendie, mais ce sont aussi des lieux d'entraînement pour le Concours Complet.

Le deuxième message à faire passer concernant les mares est donc : elles sont riches, mais elles sont aussi utiles et efficaces.

Après, on peut s'engouffrer dans ce que Laurent Mermet appelait les mares ou les zones humides définies comme infrastructures naturelles. Il est possible d'arriver avec un raisonnement du type : «si vous supprimez telle mare, cela va vous coûter tant, parce que le service que

vous rend la mare en termes de lagunage et de rétention des eaux, vous serez à un moment donné obligé de le payer, c'est-à-dire de construire une station d'épuration ou de mettre en place des systèmes de rétention des eaux.» C'est une espèce d'économie à rebours qui a été moins utilisée pour les mares que pour de plus gros systèmes comme un bon nombre de tourbières de vallées. Au moment où il y avait des projets d'assèchement, l'Agence de l'eau était intervenue en disant : « La tourbière remplace une station d'épuration de telle contenance et par son rôle d'éponge et de rétention, elle remplace un barrage de telle contenance. Donc si vous la supprimez, il faut que vous remplaciez les deux. Cela vaut tant. Conclusion, les fonctions que remplit la nature à travers cette tourbière, dans une optique d'aménagement du territoire ont telle valeur. Après, les élus avaient le choix et la plupart du temps, ils ont opté pour garder la tourbière. Vous voyez qu'il y a un nouvel argumentaire économique qu'on appelle l'économie de l'environnement et qui peine un peu à se mettre en place parce qu'on a quelques réticences à mettre un prix sur la nature, comme sur la vie humaine. Mais c'est un argumentaire qui peut être assez puissant quand il est utilisé.

LES MARES SONT DES LIEUX DE MÉMOIRE



J'ai été biologiste en disant que c'est riche ; un peu technicien en disant que c'est utile. Mais les mares sont également des lieux historiques, des lieux de mémoire. Voici un schéma que l'on a refait mais qui s'applique à une bonne partie de la région Centre, d'après un modèle de Sologne de l'est, à la charnière entre Pays Fort et Sancerrois. Quand on regarde un village normal, il y avait énormément de mares et chaque mare avait sa fonction : une à l'entrée pour nettoyer les pattes des animaux, une pour la basse-cour, une pour les gros animaux les jours de foire. C'est la raison pour laquelle dans les villages de notre région, il y avait une mare à proximité du centre. Il y en avait pour laver le linge, pour la récolte des sangsues et des osiers, pour l'abreuvement... Il y avait donc

énormément de fonctions et derrière ces fonctions, l'idée était de dire aux quelques communes avec lesquelles on a travaillé, que si on supprime tout, on supprime aussi une mémoire. Beaucoup de gens qui les ont utilisées sont encore vivants, contrairement aux lavoirs. Ce qui a beaucoup tué les mares dans la région, c'est l'adduction d'eau et en milieu isolé, elle arrive dans les années soixante jusqu'à la fin des années soixante-dix. Là beaucoup de mares ont disparu. Les gens adultes des années soixante sont un petit peu âgés, mais on arrive à les rencontrer. Il y a des mouvements relativement forts pour faire revivre la mémoire des villages autour des anciens métiers de l'eau, et les mares peuvent en être un instrument. Evidemment beaucoup d'usages ont disparu. On peut, un jour de fête folklorique, remettre des lavandières, mais il est illusoire de penser qu'on va se remettre à laver le linge dans l'eau d'une mare. Ce qui est

intéressant pour la mare et ce qu'il faut assurer, c'est ce qu'on appelle des transferts d'usage. Si la mare est là, pour qu'elle puisse continuer à exister, si on ne fait rien, comme ce sont des milieux très mobiles sur un plan écologique, en une vingtaine ou une trentaine d'années, elle a complètement disparu par un phénomène qu'on appelle l'atterrissement : il va y avoir de la vase, petit à petit une colonisation végétale. Donc elle a besoin de l'homme pour exister. C'est ce qu'on appelle un objet semi-naturel. Et comme elle a besoin de l'homme pour exister, si un usage disparaît, il faut que sur la même mare, un nouvel usage apparaisse. Donc pour mettre en place une stratégie de préservation du semis de mares, c'est plutôt dans ces transferts d'usage qu'il faut réfléchir...



A. Bloemaert, Paysage avec Latone (1646)

Voyez l'usage ancien : sur ce tableau de Bloemaert, on est en train de laver dans une mare. Le nouvel usage, c'est Blanche-Neige et les sept nains, ce peuvent être des usages pédagogiques très utilisés en Angleterre. Il y a énormément de villages en Beauce qui ont refait une mise en scène de la mare avec du gazon, des parcs, des jeux d'enfant, etc. Cela participe également de ce transfert d'usages. En même temps et sans faire le sociologue de service, c'est toujours des rapports très clairs: ça attire, mais ça dégoûte un petit



peu. Et il faut forcément jouer avec la perception des gens, dans un schéma qui a été décrit par Bachelard.

C'est vrai qu'on peut opposer à des lieux de vie ou des écosystèmes extrêmement actifs, la mare comme lieu de mort où la malheureuse Ophélie est



C. Montald, la Sainte des Marais (1893)

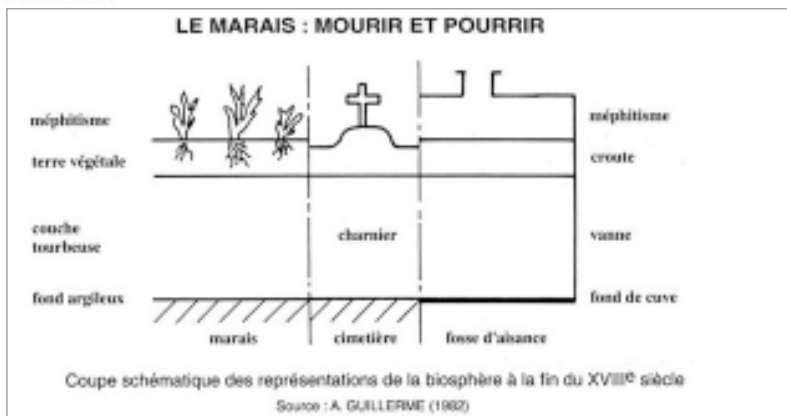


J.E. Millais, Ophélie (1852)

allée se noyer, avec une assimilation aux eaux stagnantes, milieux organiques et morts. On peut également jouer sur la mise en scène qu'il peut y avoir autour. Il y a de plus en plus de sociologues qui travaillent dans l'environnement. Quand on prévoit un



F.Kupka, Le principe de la vie (1900-1903)





aménagement, il faut essayer aussi de comprendre comment l'aménagement va être perçu. S'il n'y a pas de discours de fond, c'est-à-dire si on n'essaie pas de créer des liaisons sociales avec les gens à qui on propose l'aménagement, même s'il est très intelligent, ce sera un échec parce qu'il aura été mal accepté.



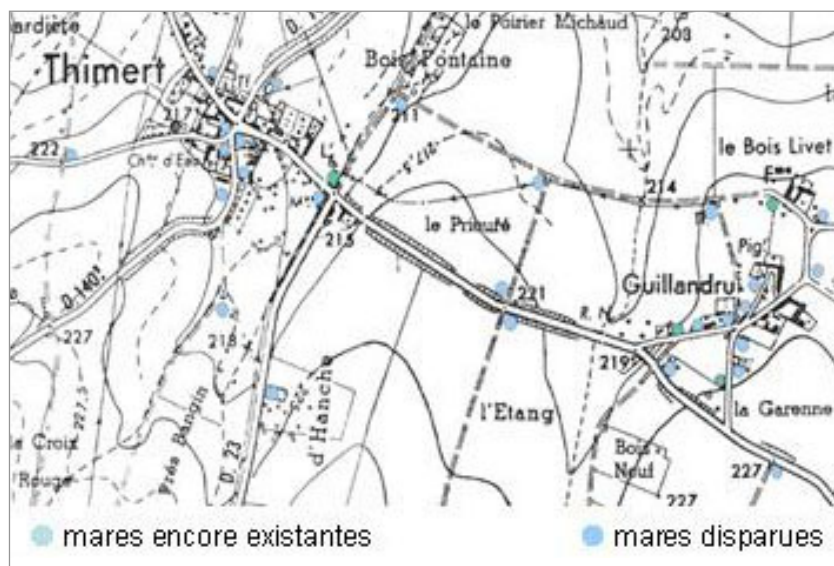
En conclusion, on voit que les mares sont des lieux de culture et de convivialité. C'est assez drôle : vous savez qu'on appelle les français les « froggies » : dans tous les sites que je suis allé chercher, les français d'Australie, de Nouvelle Zélande, etc., partout, ils ont choisi la grenouille comme logo de ralliement. De même que la grenouille a un fort pouvoir de sympathie. De plus en plus, la grenouille devient un instrument publicitaire. On vend des voitures, des voyages, des vêtements autour de la grenouille et l'idée



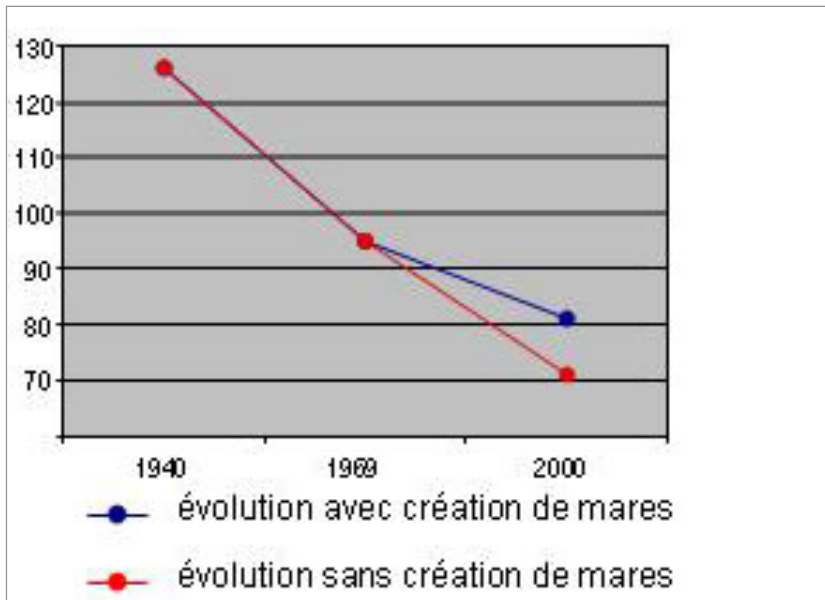
H.Fournier, La rencontre du rat et de la grenouille (Fable de La Fontaine)

serait de montrer comment passer de la grenouille à la mare, pour mettre en place un plan de sauvetage. On peut voir que les mares sont des lieux de culture et de convivialité, des trous de mémoire, à la fois des lieux qu'on a oubliés et des lieux de mémoire, notion chère aux historiens.

LES MARES DISPARAISSENT



Le quatrième point c'est que malgré cela, il faut continuer à se battre même si les choses vont mieux. Les mares sont dix fois moins nombreuses qu'au début du siècle. Cette image est prise à Thimert, à l'ouest de l'Eure-et-Loir, aux confins de la Beauce et du Perche. Il y avait vingt neuf mares existantes au début du siècle (qui apparaissent en bleu) et il n'y en a plus que quatre (en vert). Ces chiffres, on les retrouve dans tout le Bassin Parisien. On



est à peu près à 10% de ce qu'il pouvait y avoir au milieu du siècle et la moitié de ce qu'il y avait vers 1940. Par contre, vous voyez ici une création de mare, au niveau de la flèche bleue, ou bien à des fins techniques, comme pour les autoroutes, ou bien à des fins de loisir dans les bassins. Pourquoi disparaissent-elles, ou disparaissaient-elles, puisque le mouvement semble un tout petit peu enrayé ? D'une part, elles ont perdu leur usage traditionnel de ressource en eau à proximité des lieux, ou alors elles ont une fonction trop ciblée : quand elles



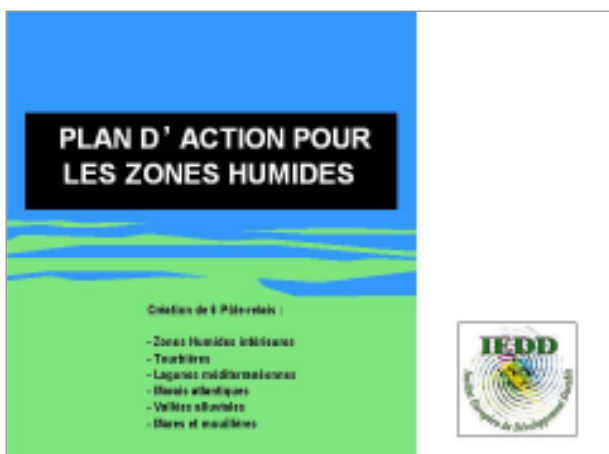
sont enclavées dans les centres commerciaux avec des barrières autour et des géomembranes, ce ne sont pas des lieux agréables. A cause de l'image, les gens n'appellent même pas ça une marre. Soit parce que le côté technique domine sur l'aspect paysager, soit parce qu'elles ont perdu leur usage traditionnel, elles sont dévalorisées. C'est l'intérêt de la rencontre d'aujourd'hui de montrer qu'il peut y avoir une association de fonctions.



A. Chintreuil, Une mare, effet du soir après l'orage (1850)

Finallement ces mares sont riches, efficaces, indispensables, et elles sont négligées ou abandonnées. Elles apparaissent souvent de manière confuse à la fois dans la population, et auprès des élus. C'est donc le rôle du pôle-relai Mares et Mouillères de répondre à cela.

LE PÔLE-RELAJ MARES ET MOUILLÈRES DE FRANCE



Le rôle du pôle-relai Mares et Mouillères s'inscrit dans un plan d'actions pour les zones humides qui a été lancé en 1995 par Michel Barnier, et qui comprenait trois volets :

- Un programme national de recherche pour essayer de mieux comprendre comment cela fonctionne et de convertir la recherche en action. En particulier dans tout ce qui est épuration des eaux, il y a eu énormément de recherche fondamentale pour mettre au point les stations de lagunage avec des roseaux;
- la création de l'Observatoire National des Zones Humides qui est confié à l'IFEN situé à Orléans .



Les missions de ces pôles relais sont des missions nationales consistant à sensibiliser et fournir une assistance technique ou en termes de réseau, pour que les gens intéressés dans la protection des mares puissent avoir des renseignements ou argumentaires techniques ou juridiques pour mener leur projet.

Je vais rentrer un peu dans le détail du pôle-relai Mares et Mouillères Ce pôle-relai qui a maintenant quatre ans d'existence est porté par l'Institut Européen du Développement Durable situé à Fontainebleau, dans le campus de l'Ecole des Mines. C'est la DIREN Ile de France qui est la structure à qui nous rendons des comptes, à la fois en termes de bilan d'activité, mais aussi financiers. Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a confié trois missions au pôle-relai :

- Recueillir et mettre à disposition les connaissances ;
- Promouvoir une gestion durable ;
- Participer aux mesures prises au niveau national en faveur des zones humides.

Recueillir et mettre à disposition les connaissances

Cette première mission se décline en cinq points :

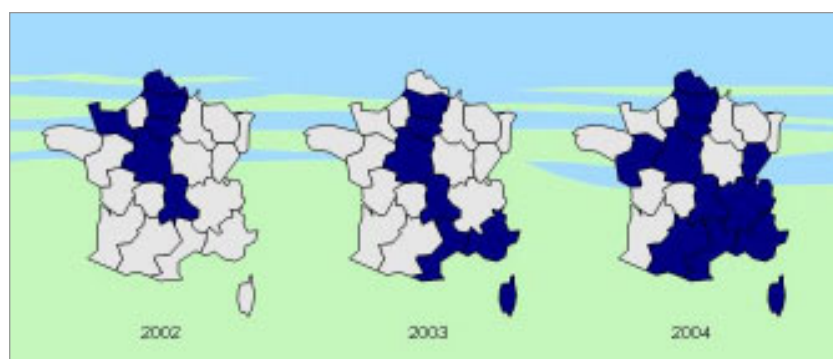
- la création d'un fond documentaire ; il comporte aujourd'hui environ six cents références sur les mares. Vous pouvez le consulter sur place ou nous écrire : cela fait partie de notre mission d'information;
- on est également en train de mettre en place un annuaire de compétences. L'idée est que l'expérience des uns peut enrichir l'expérience des autres. On a bien vu que pour le lotissement, il y a des réponses techniques, mais si vous pouvez rentrer en contact avec un autre élu qui vient de finir un aménagement avec une mare autour de laquelle il s'est posé des questions, il y a un temps d'échange, de confrontation et de mutualisation des connaissances qui fait gagner énormément de temps. Notre travail, c'est aussi de mettre en rapport les gens les uns avec les autres ;



- Troisièmement, on a créé un site internet avec un nombre de visites qui avoisine 400 par mois depuis février 2003 et cela a plutôt tendance à monter. Le gros souci qu'on a est de réactualiser en permanence le site. C'est surtout Olivier Limoges qui y travaille. Moi je suis moins souvent dans le quotidien du pôle-relai. A deux, même si on a pas mal de stagiaires qui viennent, on est parfois un peu juste.

- On édite également des plaquettes et des lettres d'information. Le premier numéro est sorti en décembre, le deuxième sortira en juin. C'est gratuit ;

- Enfin une information un peu historique concernant le laboratoire auquel j'appartiens. Ce laboratoire avait encadré un des programmes de recherche lancé par le ministère et on était passé de thématiques de recherche à des thématiques d'action, mais on a quand même maintenu un petit pôle de recherche au sein du pôle-relai. En ce moment, on travaille beaucoup sur la connectivité et sur les mares urbaines et périurbaines parce qu'on a peu de données les concernant.



Promouvoir une gestion durable

Il s'agit de constituer un réseau régional. Nature Centre avait été à l'origine du premier noyau qu'on avait créé en 2002. Et aujourd'hui, surtout maintenant que la Lorraine est rentrée dans le réseau et qu'on a eu des actions en 2005 en Normandie, on tend

à avoir des réseaux un peu partout en France. L'idée est, si une expérience s'est faite ici et peut être intéressante là, de faire en sorte que les gens puissent rentrer très rapidement en contact, de manière à avancer plus vite dans leur projet.

Participer aux mesures prises au niveau national en faveur des zones humides.

Nous avons un livre qui devrait sortir fin 2005 début 2006 aux éditions l'ATEN :

«Stratégies territoriales de préservation des mares de la France métropolitaine.»

Nous avons réalisé également un film pour FR3 qui devrait avoir une diffusion nationale en fin d'année ou début 2006. C'est un documentaire de 52 minutes.

Nous essayons d'avoir des «événementiels», de pénétrer dans des réseaux pour défendre les mares.

Enfin, nous participons à un réseau européen qui s'est monté il y a quelque temps.

Egalement nous participons à un certain nombre de réunions autour d'une activité politique, juridique au sein du Ministère de l'Environnement. Nous sommes intervenus en particulier dans le cadre de l'élaboration de la Loi DTR (Développement des Territoires Ruraux) qui a un volet «zones humides». Il y a eu énormément de travail entre les pôles-relais, le groupe «zones humides», le Ministère de l'Ecologie et l'Assemblée nationale, pour mettre au point un certain nombre d'articles de cette loi en faveur des zones humides.

Rencontres d'acteurs	Expositions	
 <p>Novembre 2004 - Paris</p>		
2002 : Aisne 2003 : Centre 2004 : Ile-de-France 2005 : Allier	La typologie patrimoniale (ADREE)	Vues sur la mare (Nature Centre)

www.polerelaismares-iedd.org



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Loiret
6 quai Barentin BP 1841 Orléans cedex 1 - Tél : 02 38 54 13 98 - Fax : 02 38 54 14 15
E-mail : caue45@wanadoo.fr - Site internet : <http://www.caue45.fr14>